

Avis de recrutement par la voie contractuelle au titre du décret de 1995*

* Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique

* Décret n°2005-38 du 18 janvier 2005, modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application des articles L352-1, L352-2, L352-3, L352-4, L352-6 du code général de la fonction publique.

Technicien Classe Normale (catégorie B)

1°. Nombre de postes à pourvoir : 1 poste.

1 poste - Technicien-ne en gestion administrative (BAP J)

2°. Contenu du dossier de candidature à établir :

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae

- la photocopie des diplômes (les candidats doivent remplir les mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence que celles exigées pour les concours externes. Pour un recrutement en catégorie B : diplômes niveau 4 (Baccalauréat (Nouvelle nomenclature du décret 2019-14 du 18 janvier 2019))

- un justificatif prouvant la qualité de **Bénéficiaire de l'obligation d'emploi** (celle-ci doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat proposé, soit du 01/09/2024 au 31/08/2025)

3°. Date limite d'envoi des candidatures : **Vendredi 31 mai 2024** (cachet de la poste faisant foi)

Coordonnées pour l'envoi des dossiers de candidature par voie postale :

Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Direction des ressources humaines
Service Développement RH / Recrutement Concours
55 avenue de Paris 78035 Versailles cedex

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement, à l'adresse mentionnée ci-dessus ou par téléphone au 01.39.25.78.60 ou 01.39.25.78.27 // drh.concours@uvsq.fr

4°. Condition de sélection des candidats.

Le Président de l'université met en place une commission de recrutement chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres, dont au moins un membre extérieur à l'établissement.

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à l'audition des candidats.

Cet entretien permet de s'assurer que le candidat possède bien le profil et les aptitudes nécessaires pour les fonctions postulées. Il porte uniquement sur la motivation du candidat, sa capacité d'adaptation à l'emploi, en tenant compte de sa formation, de son expérience, de son projet professionnel, des activités diverses auxquelles il a pu participer, de sa faculté à travailler au sein d'une équipe.

Plus d'informations concernant les recrutements BOE sont également disponibles sur le site du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid59645/postes-offerts-au-titre-de-l-obligation-d-emploi.html>